



ROWING CANADA AVIRON
CRITÈRE POUR LA NOMINATION EN TANT QUE
JUGE-ARBITRE EN CHEF ET JUGE-ARBITRE EN CHEF ADJOINT(E)
POUR LES RÉGATES NATIONALES ET LES JEUX DU CANADA

POSTE DE JUGE-ARBITRE EN CHEF

Afin d'être considéré(e) pour le poste de juge-arbitre en chef lors d'une régates nationale, le candidat ou la candidate doit respecter les critères suivants :

- a. Détenir une licence valide de niveau 3 (juge-arbitre en chef).
- b. Avoir au moins deux expériences à titre de juge-arbitre en chef lors d'une régates de championnat provincial, interprovincial, national et/ou régional et bénéficier d'une recommandation favorable du comité provincial des juges-arbitres concernés; l'une de ses expériences doit avoir eu lieu dans les deux ans précédant l'année de la candidature au poste de juge-arbitre en chef.
- c. Détenir de très bonnes compétences en leadership, communication, prise de décision et résolution de problèmes.
- d. Le niveau d'expérience du candidat ou de la candidate doit être suffisant pour assumer la responsabilité du niveau de la régates nationale pour laquelle il ou elle est sélectionné(e). Le niveau d'expérience sera démontré par les expériences de juge-arbitre en chef indiquées dans la candidature à considérer pour le poste de juge-arbitre en chef/juge-arbitre en chef adjoint(e).
- e. Le candidat ou la candidate devra participer à la planification et à la préparation de la régates avec le comité organisateur.
- f. Le candidat ou la candidate doit pouvoir arriver tôt la veille de la régates pour effectuer une visite technique du site (règlements de circulation pour l'entraînement et les courses, services médicaux, surveillance, sécurité, pesée, antidopage, commission de contrôle, etc.), superviser les tests de l'équipement afin de s'assurer que tout fonctionne selon le Code de course de RCA, vérifier le programme de course, rencontrer les membres du CO et régler les problèmes ou répondre aux questions qui restent.
- g. Être recommandé(e) par son association provinciale d'aviron.
- h. Si la régates a lieu au Québec, la capacité à parler français et à communiquer en anglais et en français est un atout.
- i. Avoir suivi le module sur le sport sécuritaire et signé le Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS).

Liens vers le CCUMS :

ANG :

<https://www.jotform.com/sign/223246208933051/invite/01gjdxex8q7e24a84dddf3aab5>

FR :

<https://www.jotform.com/sign/223255555514051/invite/01gjgfn61nbe669f077c2316d3>

- j. Être nommé(e) par le comité des juges-arbitres de RCA.

POSTE DE JUGE-ARBITRE EN CHEF

1) RÉGATE ROYAL CANADIAN HENLEY

Le candidat ou la candidate doit :

- Être nommé(e) par la Commission mixte de la Royal Canadian Henley au plus tard le 1^{er} janvier et être approuvé(e) par le comité des juges-arbitres de RCA au plus tard le 31 janvier de l'année de la régates.
- Posséder une bonne connaissance des infrastructures des installations de la régates à St. Catharines, en Ontario, soit le site de la RRCH.
- Résider dans un rayon de 100 km de St. Catharines et être en mesure d'assister aux réunions régulières de la Commission mixte de la Royal Canadian Henley.

POSTE DE JUGE-ARBITRE EN CHEF ADJOINT(E)

1) RÉGATE ROYAL CANADIAN HENLEY

Le candidat ou la candidate doit :

- Être nommé(e) par la Commission mixte de la Royal Canadian Henley au plus tard le 1^{er} janvier et être approuvé(e) par le comité des juges-arbitres de RCA au plus tard le 31 janvier de l'année de la régates.
- Posséder une bonne connaissance des infrastructures des installations de la régates à St. Catharines, en Ontario, soit le site de la RRCH.

POUR TOUTES LES AUTRES RÉGATES NATIONALES AU CANADA

Le poste de juge-arbitre en chef adjoint(e) offre une expérience aux juges-arbitres en chef qui ne sont peut-être pas prêts à assumer le rôle de juge-arbitre en chef à une régates nationale et/ou qui ont besoin de plus d'expérience avant d'assumer le rôle de juge-arbitre en chef à une régates nationale.

Le candidat ou la candidate doit :

- Détenir une certification valide de juge-arbitre en chef de niveau 3.
- Être nommé(e) par son association provinciale d'aviron.
- Avoir au moins deux expériences à titre de juge-arbitre en chef d'une régates, dont une ayant eu lieu au cours des deux années précédant

l'année à laquelle le candidat ou la candidate a été nommé(e) au poste de juge-arbitre en chef adjoint(e) d'une régates nationale canadienne.

- Le niveau d'expérience du candidat ou de la candidate doit être suffisant pour assumer la responsabilité du niveau de la régates nationale pour laquelle il ou elle est sélectionné(e). Le niveau d'expérience sera démontré par les expériences de juge-arbitre en chef indiquées dans la candidature à considérer pour le poste de juge-arbitre en chef/juge-arbitre en chef adjoint(e).
- Être nommé(e) par le comité des juges-arbitres de RCA.

Le fait d'occuper le poste de juge-arbitre en chef adjoint(e) ne signifie pas que la personne sera automatiquement nommée au poste de juge-arbitre en chef à l'occasion d'une future régates nationale canadienne.